

Melun

Session : Janvier 2019

Année d'étude : Troisième année de licence économie-gestion mention administration économique et sociale

Discipline : *Comptabilité des sociétés*

(Unité d'Enseignements Fondamentaux 1)

Titulaire(s) du cours : Mme Astrid MASSET

Document(s) autorisé(s) : *Calculatrice autorisée - Plan comptable*

9-EXERCICES

Exercice 1 - Technicolor

Exercice 2- LVMH

Exercice 3 -Eiffel

Exercice 4 – Idéal

Exercice 5 –L3AES

Exercice 6 –SA Assas

Exercice 7-Traveler

Exercice 8 -Wacc

EXERCICE 1 : TECHNICOLOR-20-11-2018

Technicolor connaît une deuxième séance consécutive de purge importante à la bourse de Paris, le titre abandonnant environ 7 % autour de 1 euro par action, en milieu de matinée.

La veille, le titre avait déjà connu un recul assez violent (-16%). La situation ne se stabilise donc pas ce matin, les investisseurs continuant de sortir du dossier à tour de bras.

À l'origine de cette désaffection de la valeur on trouve des informations selon lesquelles la direction passe en revue ses options stratégiques envisageables concernant ses activités. Même si elle n'a rien confirmé à ce stade, les rumeurs de marché font état d'une étude sur une cession de son pôle "maison connectée". On évoque aussi une fusion ou une cession totale de l'entreprise.

Questions

1. Comment se calcule la capitalisation boursière ?
2. Si la société à 550432 titres, calculer sa capitalisation boursière ?
3. Citez 1 avantage de l'évaluation boursière
4. Citer un élément qui peut expliquer- la perte de valeur ?

EXERCICE 2 : LVMH Évolution du dividende en euros-EDF

Rappelons qu'EDF, a versé, en deux fois, un dividende 2017 de 0,46 euro, soit 60% de ses profits d'alors. Il vise, en 2018, un taux de distribution de 50% du bénéfice net courant, avant de 45 à 50% en 2019. Ce qui permet au consensus d'anticiper des coupons de 0,30 euro au titre de 2018, puis de 0,40 euro en 2019.

Questions

1. Que signifie le terme coupon ?
2. Définir la notion d'acompte
3. Le dividende a-t-il un impact sur la trésorerie ? Expliquez (2 lignes maximum)

EXERCICE 3 AUGMENTATION DE CAPITAL

08/12/2014 18:40:25

NASDAQ OMX | **GlobeNewswire**

Société de la Tour Eiffel : L'Assemblée Générale Mixte du 5 décembre 2014 ratifie la nouvelle composition du Conseil d'administration et l'autorise à procéder à une augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 5 décembre 2014 ratifie la nouvelle composition du Conseil d'administration et l'autorise à procéder à une augmentation de capital

Les actionnaires de la Société de la Tour Eiffel, réunis le 5 décembre 2014 en Assemblée Générale Mixte, ont ratifié les cooptations des nouveaux administrateurs intervenues lors des Conseils d'administration du 9 septembre et du 16 octobre 2014 suite au succès de l'OPA réalisée par SMABTP sur la Société de la Tour Eiffel (dont elle détient 89,25 % du capital).

Ont été ainsi ratifiées les nominations de SMABTP, représentée par son Président Didier Ridoret, SMAvie BTP, représentée par son Président Patrick Bernasconi, Hubert Rodarie, Président du Conseil d'administration et Directeur Général Délégué de SMA, Pierre-Louis Carron, responsable du département immobilier de SMA, Bernard Milléquant, Directeur Général de SMA, Agnès Auberty, Adjointe du Directeur des investissements de SMA et Marie Wiedmer-Brouder (administrateur indépendant).

→ L'Assemblée Générale a en outre décidé, sur proposition du Conseil d'administration, de fixer le dividende distribué au titre de l'exercice 2013 au montant de l'acompte de 1,20 euro par action, payé le 17 octobre 2013. Cette décision est intervenue dans le cadre de l'actuelle période de transition consécutive à l'offre publique d'achat et s'inscrit dans le plan de la Société qui vise à renforcer ses actifs de façon très significative.

→ L'Assemblée Générale a également adopté la résolution proposée par le Conseil d'administration portant délégation de compétence au bénéfice de ce dernier en vue de réaliser une augmentation de capital en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal de 17.500.000 euros. Le Conseil d'administration aura donc la faculté, s'il le juge opportun, d'user de cette délégation, en vue de permettre à la Société d'accompagner son plan de développement ambitieux et de maintenir son statut SIIC.

Le résultat des votes à l'Assemblée Générale Mixte du 5 décembre 2014 sera publié le 08 décembre 2014.

Questions

1. Comment se forme le dividende ?
2. Citez 2 arguments qui justifient une augmentation de capital en numéraire ?
3. Quel est l'intérêt du DPS ?

EXERCICE 4 SA IDEAL

La SA IDEAL est proche de la dissolution. Elle a pris contact avec un groupe étranger qui accepterait de participer à une augmentation de capital (les actions nouvelles étant émises à leur valeur nominale) à la condition que la situation financière soit assainie, c'est-à-dire que toutes les pertes soient éliminées du bilan.

Questions

- 1 : Comment s'appelle cette procédure ?
- 2 : Quelles modalités financières proposez-vous ?
- 3 : Déterminez le nouveau montant de la valeur nominale ?
- 4 : Comment s'appelle une émission à la valeur nominale ?

CAPITAL (500 actions à 100)	50 000
PRIME D'APPORT	5000
ECART DE REEVALUATION	1500
RESERVE LEGALE	7000
RESERVE CONTRACTUELLES	3000
AUTRES RESERVES	1000
REPORT A NOUVEAU	250
RESULTAT DE L'EXERCICE	-12000

EXERCICE 5 : SA L3AES

BILAN SA L3AES

31/12/2017

ACTIF

PASSIF

	VALEURS NETTES		
ACTIF IMMOBILISE		CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations corporelles (1)	20 000	Capital (2)	12 000
Immobilisations incorporelles (3)	120	Autres réserves	350
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Stock de marchandises	20 000	DETTES FINANCIÈRES	20 650
Créances clients	880	DETTES FOURNISSEURS	15 000
Disponibilités	7000		
TOTAL	48 000	TOTAL	48000

- 1) AMORTISSEMENTS 1750
- 2) VALEUR NOMINALE 100
- 3) FRAIS D'ÉTABLISSEMENT
- 4) MOBILISATION NON COMPTABILISÉE 6970

Question

1: Calculez la valeur de la SA L3AES

EXERCICE 6-SA ASSAS

Au 31.12.N le bilan de la SA ASSAS présente les postes suivants :

Capital social : 1 000 000
Réserve légale : 90 000
Autres réserves : 370 000
Ran : (28 600)
Résultat de l'exercice (bénéfice) : 180 000

L'assemblée général réunie le 20.6.N+1 décide de ne pas doter de réserve autre que la réserve légale, mais décide de verser des dividendes s'élevant au total à 140 000.

Question

1: Présentez le tableau d'affectation

EXERCICE 7: SA TRAVELER (PRESENTEZ IMPERATIVEMENT SOUS FORME DE TABLEAU)

La SA TRAVELR a décidé le 26/05/2016 d'augmenter son capital pour le faire passer de 60 00 à 80 000 €. La valeur nominale est de 20 € et la valeur mathématique 80 €.

Elle envisage 2 hypothèses.

- HYPOTHESE 1 : Augmentation de capital par incorporation des réserves
- HYPOTHESE 2: Augmentation de capital par apports en numéraire. Prix d'émission 60 €

Questions : (NB : pour les calculs retenir 2 chiffres après la virgule)

1. Définir les notions de droit de souscription et d'attribution.
2. Dans l'hypothèse 1, quelle est la valeur du droit d'attribution ?
3. Dans l'hypothèse 2, quelle est la valeur du droit de souscription?
4. Quel est le montant de la réserve qui doit être incorporée au capital ?
5. Dans l'hypothèse 2, quel est le prix d'émission, si on souhaite obtenir une valeur après l'augmentation de 77€ ?
6. Dans l'hypothèse 1, quel est le prix d'émission si on souhaite obtenir une valeur après l'augmentation de 79 € ?

EXERCICE 8 : WACC

1. Définir la notion de wacc
2. Quelle est la règle d'or ?
3. Pourquoi le coût de la dette est inférieur à celui des capitaux propres ?